



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**295^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-260410

Le 10 avril 2026

de 13 h 30 à 16 h 10

À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-260410



A distance / Microsoft Teams

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-260306	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1 Autres	5
8. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS	5
8.1 Modification des règlements 12.5 et 30.5 (Remise du diplôme).....	5
8.2 Modifications au règlement 3 (Conditions d'admission) (1 ^{er} cycle)	5
8.3 Réforme du cadre des diplômes – Exigences linguistiques.....	6
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1 ^{ER} CYCLE	8
9.1 Modifications aux exigences d'admission à des programmes et mineures de 1 ^{er} cycle.	8
9.2 Modification du B. Sc. soc. (majeure en science politique).....	9
9.3 Résolutions transmises pour information.....	10
10. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	10
10.1 Rapport d'étape des programmes en gestion des opérations	10
11. RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION.....	10
11.1 Suspension des admissions à la maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé.....	10
12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	10
13. AFFAIRES NOUVELLES.....	11
14. PROCHAINE RÉUNION	11
15. CLÔTURE.....	11

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

ANNEXE 1 : Transcription..... 14

ANNEXE 2 : Enregistrement 38

ANNEXE 3 : Documents..... 39

Document A : Ordre du jour adopté

Document B : Correspondance

Document C : Modification des règlements 12.5 et 30.5 (Remise du diplôme)

Document D : Modification au règlement 3 (Conditions d’admission) (1^{er} cycle)

Document E : Exigences linguistiques

Document F : Modifications aux exigences d’admission aux programmes de 1^{er} cycle

Document G : Modification du B. Sc. soc. (majeure en science politique)

Document H : Résolutions transmises pour information du CPR

Document I : Rapport d’étape des programmes en gestion des opérations

Document J : Suspension des admissions à la maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé

Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l’ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Le Secrétariat général (SG) utilise divers outils électroniques pour la préparation des réunions et des documents, dont DiliTrust et Copilot (Microsoft 365).

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l’adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L’enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l’Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d’un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d’un **P**.

1. OUVERTURE (295^E SÉANCE)

13 h 30 : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux gens.

La projection d'une capsule vidéo réitère l'engagement de l'Université de Moncton envers les peuples autochtones. Le message suivant s'y retrouve : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les scrutateurs pour la réunion sont Janice Comeau et Paul Ward.

Membres excusés :

Gabriel Cormier, Mireille Demers, Madeline Lamboley, Lynne LeBlanc et Alexandre Robichaud.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B

- 1) Lettre du 7 avril 2026 de Éric Trudel, président du Conseil de la langue française, au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « Formation linguistique en français et projet de modifications du régime pédagogique. »

Réf. 8.3 de l'ordre du jour. Annexé à cette lettre se trouve une lettre du 27 mars 2026 de Norma Doiron pour l'UARD de la formation linguistique ayant comme objet « Réponse de l'UARD de la formation linguistique en regard du projet de modifications du régime pédagogique. »

- 2) Lettre du 8 avril 2026 de Emma Raphaëlle Philippe, présidente de la FÉCUM, au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « Changements au cadre de diplôme. »

Réf. 8.3 de l'ordre du jour.

- 3) Lettre du 8 avril 2026 de Ahamada Said Allaoui, président de l'AGÉÉUMCE, au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « Changements au cadre des diplômes de 1^{er} cycle. »

Réf. 8.3 de l'ordre du jour.

- 4) Lettre du 8 avril 2026 de Mathieu Landry, président de l'AEUMCS, au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « Changements au cadre des diplômes de 1^{er} cycle. »

Réf. 8.3 de l'ordre du jour.

- 5) Lettre du 8 avril 2026 de Alexandre Veilleux, président élu de l'association étudiante de la Faculté des arts, au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant comme objet « Changements au cadre des diplômes de 1^{er} cycle. »

Réf. 8.3 de l'ordre du jour.

- 6) Lettre du 8 avril 2026 de Annabelle Clavet, présidente de l'AÉSSUM, au président du Sénat académique, Dr Denis Prud'homme, ayant pour objet « Changements au cadre des diplômes de 1^{er} cycle. »
Réf. 8.3 de l'ordre du jour.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

R : 01-SAC-260410

Etienne Dako, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-2603206

R : 02-SAC-260410

Andrée Roy, appuyée par Mathieu Lang, propose :

« Que le procès-verbal SAC-260306 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

8.1 Modification des règlements 12.5 et 30.5 (Remise du diplôme)

Voir le Document C

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales présente des modifications visant à préciser que, bien que la sanction des diplômes puisse se faire plusieurs fois par année, les cérémonies de collation des grades ont désormais lieu exclusivement au printemps.

Aucune question n'est soulevée.

R : 03-SAC-260410

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements 12.5 et 30.5 (Remise du diplôme). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8.2 Modifications au règlement 3 (Conditions d'admission) (1^{er} cycle)

Voir le Document D

La registraire présente un projet de modification des conditions d'admission, projet découlant de la stratégie *Cap sur l'avenir*, notamment l'action 3.2.1 du Plan opérationnel institutionnel (POI), visant à réduire les entraves au recrutement et à rehausser l'attractivité institutionnelle.

Au cours des derniers mois, une cinquantaine de personnes qui œuvrent au recrutement, à l’admission, à l’accueil et à l’encadrement des personnes étudiantes sur les trois campus ont participé à un recensement d’idées. Les facultés ont été consultées. Les conclusions du *Forum d’échanges intersectoriels et intercampus de novembre 2024* ont été considérées.

Les faits saillants des changements sont les suivants :

- Augmenter la moyenne générale pour l’admission aux programmes de premier cycle, passant de 65 % à 70 % (art.3.1).
- L’admission à certains programmes peut exiger la réussite de cours préalables ou l’atteinte d’autres conditions particulières (art.3.3).
- En lien avec la réforme du cadre des diplômes, demande d’admission à des majeures et/ou mineures (art.3.8).
- En lien avec la réforme du cadre des diplômes, demande d’admission au baccalauréat ès arts ou au baccalauréat ès sciences sans choisir une majeure (art. 3.8.2).
- En lien avec la réforme du cadre des diplômes, demande d’admission au baccalauréat multidisciplinaire (art. 3.8.2).

La registraire indique que le règlement 3.8 entrera en vigueur en septembre 2028.

Les discussions portent principalement sur le rehaussement de la moyenne générale d’admission, la clarté de certaines formulations et la pertinence d’inclure un article lié à la réforme du cadre des diplômes.

Le point suivant est soulevé :

- À l’art. 3.5, on utilise l’expression « personne candidate non canadienne ». Il serait bien de préciser l’aspect « non-canadienne » puisqu’il s’agit de la formation et non pas de l’individu. La registraire note ce point en vue de proposer une modification à une prochaine réunion.

Un membre demande que le règlement soit scindé et que l’art. 3.8 soit étudié à un autre moment. Un amendement est proposé. Une discussion s’ensuit sur l’amendement. Des membres sont d’avis qu’il est préférable d’adopter le nouveau régime des études avant d’inscrire ou d’appliquer un règlement.

Proposition principale

R : 04-SAC-260410

Gilles Roy, appuyé par Octave Keutiben, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 3 : Conditions d’admission (1^{er} cycle). »

Amendement

R : 05-SAC-260410

Denis Lajoie, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« étant entendu que l’on retire le règlement 3.8 du vote. »

Vote sur R05 (à main levée)	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R04 (amendé)	Pour : 32 Contre : 1	ADOPTÉE

8.3 Réforme du cadre des diplômes – Exigences linguistiques

Présentation générale (1^{re} lecture)

À l’aide d’une présentation PowerPoint, la vice-rectrice adjointe à l’enseignement et aux affaires professorales présente les principaux éléments du dossier relatif à la réforme du cadre des diplômes, plus précisément en ce qui a trait aux exigences

linguistiques en français et en anglais. Elle rappelle d'emblée que le point est présenté pour information seulement et qu'aucune décision n'est sollicitée à cette étape.

Mme Dawes présente les projets de modification, d'abolition et de création de cours pour les sigles FRAN, FLSA et ANGL. Il s'agit de reclasser certains cours au niveau 2000 ou 3000 et créer de nouveaux cours visant les compétences orales. De plus, les cours FRAN1101 et FRAN1102 seraient abolis. Le cours FRAN1600 serait modifié afin de devenir le cours FRAN2600. Elle indique qu'un comité spécial sur la formation linguistique en français dans la formation enseignante (programme B.A.-B. Éd.) se penche présentement sur le dossier. Globalement, pour la formation linguistique en français, les personnes étudiantes auraient une formation entre 6 à 9 crédits de cours FRAN.

Au sujet des cours ANGL, il est proposé d'abolir les cours ANGL1011 et ANGL1042. De plus, il est proposé de modifier le titre et le sigle de six cours ANGL. Elle fait remarquer des particularités pour la Faculté d'administration et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Globalement, pour la formation linguistique en anglais, les personnes étudiantes auraient une formation entre 0 à 6 crédits de cours ANGL. Une mineure en anglais serait également créée et pourrait s'inscrire dans le B.A.A.

Madame Dawes présente plusieurs diapositives qui portent notamment sur les compétences de base au B.A., sur un nouveau modèle pour le B.A.A., les stratégies de rétention entre la 1^{re} et 2^e année ainsi qu'une nouvelle idée, soit de mettre en place une année préparatoire avec un encadrement personnalisé.

La présentation expose également des constats réalisés au cours des derniers mois, notamment en ce qui concerne :

- la surcharge académique, particulièrement marquée en première année;
- la multiplication de cours de mise à niveau non comptabilisés dans le total officiel des crédits;
- les taux d'abandon observés chez certaines populations étudiantes;
- l'écart entre les pratiques de l'Université de Moncton et celles observées dans d'autres universités canadiennes.

Mme Dawes souligne que, dans plusieurs programmes, la combinaison de cours de mise à niveau, de cours obligatoires, et d'exigences connexes entraîne des cheminements où les personnes étudiantes suivent un nombre de crédits supérieur à celui officiellement prévu, ce qui a des répercussions sur la réussite, la progression et la durée des études. Elle indique que, dans d'autres établissements, une approche plus proactive est privilégiée, avec un encadrement ciblé dès l'entrée à l'université et une réduction des surcharges.

Discussion des membres

La discussion qui s'ensuit met en lumière la complexité du dossier et la coexistence de préoccupations parfois divergentes.

Plusieurs membres rappellent le caractère transversal des compétences langagières, tant en français qu'en anglais. Il est souligné que la maîtrise de la langue constitue un vecteur essentiel de réussite académique, permettant aux personnes étudiantes de comprendre les contenus disciplinaires, de développer leur pensée critique et de communiquer adéquatement, tant à l'écrit qu'à l'oral. Certains membres relèvent que des difficultés importantes sont constatées dès l'entrée à l'université et qu'elles se manifestent de façon récurrente dans les travaux écrits tout au long du parcours universitaire.

Des interventions expriment des inquiétudes quant à la réduction éventuelle de la formation linguistique, estimant qu'une telle réduction pourrait être contraire à la mission de l'Université de Moncton comme institution francophone en milieu minoritaire. Il est notamment avancé que la langue ne saurait être considérée comme

une discipline périphérique, mais bien comme un fondement de l'apprentissage universitaire.

D'autres membres mettent plutôt l'accent sur les effets négatifs de la surcharge académique, rappelant que celle-ci contribue à l'épuisement, à l'échec et à l'abandon des études. Il est mentionné que certaines personnes étudiantes, particulièrement en première année, doivent suivre six ou sept cours par session afin de respecter les exigences de leur programme, ce qui dépasse largement les pratiques observées ailleurs. On souligne que ces situations sont souvent vécues par les personnes étudiantes les plus vulnérables sur le plan académique.

Les représentantes et représentants des unités académiques responsables de la formation linguistique insistent sur l'importance :

- de reconnaître l'hétérogénéité des profils linguistiques à l'entrée;
- d'éviter des regroupements qui rendraient l'enseignement plus difficile sur le plan pédagogique;
- de consulter étroitement les unités concernées avant toute modification aux exigences ou à l'architecture des cours.

Du côté de l'anglais, il est rappelé que les besoins varient considérablement selon le contexte d'études, notamment pour les stages, les programmes en santé, les programmes coopératifs et les personnes étudiantes provenant de milieux où l'anglais est peu présent. Il est également souligné que certains cours d'anglais de niveau inférieur correspondent à des compétences de base qui ne permettent pas, à eux seuls, une intégration efficace au marché du travail ou aux milieux professionnels bilingues.

Des interventions soulignent par ailleurs les défis émergents liés à l'intelligence artificielle, notamment la difficulté croissante d'évaluer de façon authentique les compétences langagières des personnes étudiantes, alors que certains travaux remis présentent une qualité linguistique qui ne reflète pas nécessairement la maîtrise réelle de la langue.

Plusieurs membres convergent vers l'idée que le dossier dépasse la seule question du nombre de crédits de langue et renvoie à une réflexion plus large sur l'encadrement, l'évaluation et la réussite étudiante.

Il est suggéré :

- d'identifier plus tôt, dès l'admission ou avant la rentrée, les besoins en mise à niveau;
- d'envisager des stages intensifs, des parcours différenciés ou des mesures de soutien ciblées;
- de créer un espace structuré de réflexion, par exemple sous la forme d'un comité ou d'un groupe de travail, afin d'examiner l'ensemble des enjeux et de proposer des pistes équilibrées.

Le président d'assemblée rappelle qu'il s'agit d'une première lecture, que l'objectif de la séance est de nourrir la réflexion collective et que l'ensemble des commentaires, préoccupations et suggestions formulés sera pris en compte dans la suite des travaux.

Aucune décision n'est prise à ce stade.

9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE

9.1 Modifications aux exigences d'admission à des programmes et mineures de 1^{er} cycle

Voir le Document F

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente les modifications proposées aux exigences d'admission à plusieurs programmes et mineures de premier

cycle. Il rappelle que ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'action 3.2.1 de la stratégie *Cap sur l'avenir* et qu'elles résultent d'un travail de collaboration mené avec les facultés, les unités académiques et le Registrariat.

Il est précisé que l'objectif principal est d'actualiser et de clarifier les exigences d'admission, lesquelles reposaient jusqu'à récemment sur des catégories (A, B, C, D) en place depuis plusieurs années. Les échanges avec les membres portent notamment sur la lisibilité des exigences, la cohérence avec les préalables réellement requis dans certains programmes et l'équilibre entre attractivité et rigueur académique.

R : 06-SAC-260410

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences d'admission aux programmes de premier cycle suivants : B. Sc.-B. Éd. (concentration en biologie), B. Sc.-B. Éd. (concentration en chimie), B. Sc.-B. Éd. (concentration en mathématiques), B. Sc.-B. Éd. (concentration en physique), B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), baccalauréat en ingénierie (génie civil), baccalauréat en ingénierie (génie électrique), baccalauréat en ingénierie (génie mécanique), baccalauréat ès sciences (majeure en biochimie), Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie), baccalauréat ès sciences (majeure en chimie), baccalauréat ès sciences (majeure en informatique), baccalauréat ès sciences (majeure en mathématiques), baccalauréat ès sciences (majeure en physique), baccalauréat ès sciences (spécialisation en biochimie et biologie moléculaire), baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie), baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie), baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique), baccalauréat ès sciences multidisciplinaire, baccalauréat en informatique appliquée, deuxième concentration (biologie), deuxième concentration (chimie), deuxième concentration (informatique), deuxième concentration (mathématiques), deuxième concentration (physique), diplôme en sciences de la santé, mineure en biochimie, mineure en biologie, mineure en chimie, mineure en informatique, mineure en intelligence artificielle, mineure en mathématiques, mineure en physique, mineure en sciences de l'environnement, mineure en statistique appliquée, mineure en développement personnel et social, baccalauréat en aménagement des forêts, baccalauréat en développement durable et zone côtière et baccalauréat en gestion de l'information. »

Vote sur R06

Pour : 34 Contre : 1

ADOPTÉE

9.2 Modification du B. Sc. soc. (majeure en science politique)

Voir le Document G

Le VRER présente les modifications proposées au programme, lesquelles découlent du processus d'évaluation de la qualité. Les changements visent notamment à assouplir le cheminement, à améliorer la cohérence du programme et à ajuster la banque de cours, tant pour le profil régulier que pour le profil avec distinction.

R : 07-SAC-260410

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au baccalauréat ès sciences sociales (majeure en science politique), profil régulier et profil avec distinction. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

9.3 Résolutions transmises pour information

Voir le Document H

Les résolutions adoptées par le Comité des programmes de 1^{er} cycle et transmises pour information au Sénat académique concernent principalement des cours siglés SCPO ainsi que des ajustements à certains programmes. Aucune question n'est soulevée.

10. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ**10.1 Rapport d'étape des programmes en gestion des opérations**

Voir le Document I

La doyenne de la Faculté d'administration présente le rapport d'étape relatif à la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation des programmes en gestion des opérations. Elle fait état des progrès réalisés, des actions en cours et de certains enjeux, notamment en matière de ressources et d'outils pédagogiques.

La doyenne répond à une question au sujet de calendrier de travail et des délais. Elle indique que plusieurs dossiers sont en cours, mais que les prochains six mois devraient permettre la réalisation des actions. Elle indique que le projet de reconfiguration des programmes, en cours à la faculté, est prioritaire et aura des répercussions sur les activités ciblées dans le rapport.

À la suite des échanges, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet la proposition suivante.

R : 08-SAC-260410

Gilles Roy, appuyé par Andrée Roy, propose :

« Que le Sénat académique adopte le rapport d'étape de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation des programmes en gestion des opérations (SCDP-241202). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

11. RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION**11.1 Suspension des admissions à la maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé**

Voir le Document J

Le VRER présente le rapport du Sous-comité de la planification. Il indique que les admissions ont été suspendues pour le programme de maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé. Il explique que cette décision fait suite à une recommandation du Comité d'études supérieures et de la Faculté, en raison de difficultés persistantes de recrutement depuis la mise sur pied du programme.

Il est précisé que cette suspension vise à permettre une réflexion sur l'avenir du programme et sur des avenues possibles, notamment dans une perspective disciplinaire. Des membres soulignent le caractère structurant des enjeux liés à l'offre à distance et aux permis d'études, ainsi que l'importance de tirer des leçons de l'expérience pour les projets futurs.

12. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier fait rapport sur :

- le budget provincial, marqué par un gel de la subvention provinciale;
- les démarches entreprises auprès du gouvernement et en concertation avec les autres universités;

- la situation entourant la CESPМ.

Une discussion s'engage sur la CESPМ, notamment l'importance de l'assurance de la qualité, le rôle du regard externe, la lourdeur administrative associée à certains processus et la nécessité de maintenir la crédibilité institutionnelle. Des points de vue divergents sont exprimés quant à l'avenir du modèle actuel, mais plusieurs membres conviennent de l'importance d'une réflexion structurée et concertée.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Calendrier des réunions du Sénat académique – changement (mois de juin)

La réunion du 9 juin est annulée. Une réunion aura lieu le 18 juin à 9 h, à distance.

14. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu à distance au campus de Moncton le jeudi 18 juin 2026, à 9 h.

15. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 10.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale